

Mémoire de la Coalition Anti-pipeline Rouyn-Noranda



en défaveur du projet de construction
d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay
"Énergie Saguenay"

Présenté au Bureau des audiences publiques en

environnement À

M. Denis Bergeron, président

M. Laurent Pilotto, commissaire

le 22 octobre 2020

Des citoyens préoccupés et mobilisés

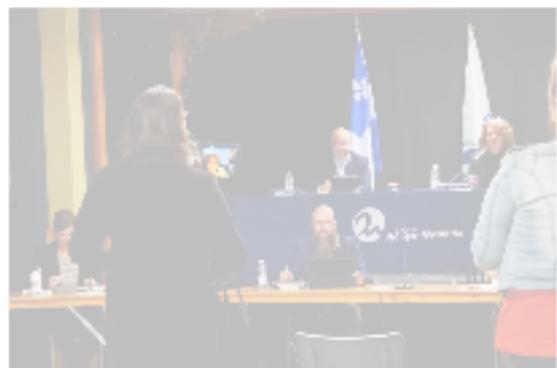
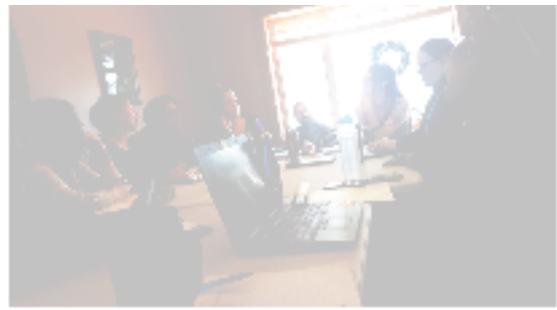
La Coalition Anti-Pipeline de Rouyn-Noranda (CAP-RN) est un groupe de citoyenNEs opposé au projet de pipeline de Gazoduc qui alimenterait l'usine de liquéfaction de gaz naturel Énergie Saguenay de GNL Québec (ci-après appelé Projet GNL). Cette coalition s'est formée spontanément à la suite de l'annonce par le promoteur de réaliser ce projet. Ainsi, ces citoyens ont décidé de se regrouper pour chercher de l'information, faire connaître leur désaccord par différentes actions et participer aux différents processus d'évaluation.

La Coalition a organisé plusieurs événements au cours de la dernière année afin de rassembler les citoyens et de leur permettre d'exprimer leurs craintes et questionnements par rapport au Projet GNL. Ainsi elle a procédé au dévoilement d'une bannière symbolique à la frontière Québec/Ontario : "Gazoduc, ça ne passe pas" sur le tracé projeté du pipeline le 14 septembre 2019¹.

La CAP-RN a également mis de l'avant la pétition concertée entre les principaux groupes environnementaux et citoyens de la province et a profité de divers événements sportifs, sociaux et culturels pour informer les citoyens intéressés sur les risques associés au projet. Notons qu'une fois informés des impacts du projet, les citoyens rencontrés ont signé avec empressement. Malheureusement cette campagne d'information a été arrêtée par le contexte de la pandémie qui sévit présentement. C'est dans le cadre de cette démarche que la Coalition a déposé plus de 2000 signatures papier au conseil de ville de Rouyn-Noranda le 17 septembre dernier². Nous encourageons désormais la signature en ligne :

<https://www.non-gnl-quebec.com/>.

La Coalition a également interpellé des instances locales, notamment le conseil de ville de Rouyn-Noranda afin de le sensibiliser aux inquiétudes des citoyens et au manque de cohérence de ce projet avec la crise climatique qui sévit présentement³.



¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1301227/manifestation-abitibi-gaz-opposition-coalition-pipeline>

² <https://www.lecitoyenrouynlasarre.com/article/2020/09/21/2000-signatures-contre-gazoduc>

³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1314243/conseil-municipal-gazoduc-opposition-pipeline-mairesse>

Audiences publiques en environnement

Forte de ces mois de recherche, de discussion et d'actions, la CAP-RN souhaite maintenant présenter à la Commission les préoccupations des citoyenNEs rencontrés sur le terrain dans le cadre des présentes audiences.

Bien que la présente commission se penche spécifiquement sur le projet d'Énergie Saguenay dans le cadre des présentes audiences publiques, la Coalition anti-pipeline de Rouyn-Noranda souhaite souligner que c'est le projet dans son ensemble qui préoccupe les citoyens, et pas seulement l'usine de liquéfaction. Nous comprenons que l'usine est le cœur du projet, mais nous souhaitons quand même aborder certains aspects de chacune de ses composantes car elles sont indissociables en regard de l'opinion publique. Bien qu'on puisse décortiquer les impacts environnementaux de chacune d'elles, l'acceptabilité (ou non-acceptabilité dans ce cas) du projet tient à l'ensemble de ses parties.

L'extraction du gaz méthane serait réalisé par un procédé de fracturation hydraulique. À cet effet, la CAP-RN souhaite exprimer une préoccupation quant aux risques de contamination de l'eau de surface lors du procédé, d'émissions fugitives (fuite) de méthane, de répercussions sur les sols et de secousses sismiques induites par ce procédé. La fracturation a de nombreux impacts environnementaux, qui sont inacceptables sur n'importe quel territoire, que ce soit ici ou ailleurs. De plus, l'exploitation des énergies fossiles a d'autres impacts psychosociaux non négligeables. Ces impacts n'ont pas été soulevés du tout dans la première séance du BAPE. Parmi ces impacts, celui des déchirements sociaux face à cette activité économique qui soulève des polémiques, celui de l'afflux économique dans une communauté qui peut avoir des répercussions négatives pouvant conduire à des problèmes sociaux tels que la dépendance, la criminalité, l'exode, etc. Il est aussi important de noter que cette composante du Projet est l'une des plus impactantes au niveau des émissions de GES. Le gaz naturel est un combustible fossile constitué à 84 % de méthane, un gaz à potentiel de réchauffement planétaire 84 fois plus élevé que le CO₂ sur un horizon de 20 ans, et jusqu'à 34 fois sur un horizon de 100 ans.

Le transport du méthane sous forme gazeuse se ferait sur des milliers de kilomètres dans un pipeline de 42 pouces de diamètre. Bien que l'intégrité du gazoduc soit inspectée « régulièrement » par son promoteur, on peut douter de l'étanchéité d'une si longue structure avec les périodes de gel-dégel qu'on connaît sur la ceinture d'argile (Nord-Est Ontarien et Nord-Ouest Québécois) ou lors de traverses de cours d'eau. D'ailleurs, la première partie du tuyau (Canada mainline) est déjà assez âgée et est atteinte de corrosion fissurante à de nombreux endroits (ref. projet Énergie Est). Par ailleurs, des publications récentes ont souligné que les fuites de gaz méthane sont souvent sous-estimées ce qui fait que nous doutons fortement du réalisme des chiffres présentés dans l'analyse de cycle de vie du Ciraig. En réalité, ils sont toujours supérieurs. Bien que non-toxique, ce gaz est extrêmement inflammable. Le bris et l'explosion de la conduite près d'Englehart⁴ en Ontario est un exemple patent des dangers du transport du méthane par pipeline et de la vétusté de la conduite actuelle de TC Énergie auquel le pipeline de Gazoduc serait rattaché .

La servitude de 25 mètres de large sur l'ensemble du territoire contribuerait à la fragmentation du territoire (Nouvelle portion Gazoduc). Le long corridor énergétique qui traversera la province représentera une énorme balafre dans nos milieux naturels. Plusieurs espèces fauniques sont très sensibles à la fragmentation de leur habitat et nécessitent des territoires continus peu impactés. Cet impact s'ajoute à d'autres déjà présents sur le milieu qui alourdissent la pression cumulative vécues

⁴ <https://www.bst-tsb.gc.ca/fra/rapports-reports/pipeline/2009/p09h0074/p09h0074.html>

par ces espèces. Il est faux de croire que le territoire qui sera traversé, plus au nord que d'autres tracés initialement envisagés pour ce genre de projet (ex: Énergie Est), n'est pas habité. Peut-être que la densité humaine y est moindre, mais la densité et l'importance de la biodiversité qui s'y trouve est tout aussi importante. De plus, le fait que le gazoduc traversera de nombreux cours d'eau provoquera des impacts majeurs sur les habitats des poissons. Même si ceux-ci seront compensés et atténués, il n'en reste pas moins que lors de l'implantation, il est presque impossible que l'habitat des poissons, maillon essentiel de la chaîne alimentaire, ne soit pas affecté par l'afflux de matières en suspension, affectant la qualité des frayères et engendrant des impacts durant plusieurs années sur les populations ichtyologiques.

Une fois cette brèche établie dans le territoire, il y a fort à parier que d'autres projets (ex. oléoduc) s'ajoutent dans cet espace de servitude, la perturbation étant déjà réalisée et les droits de passage négociés. Comment pouvons-nous alors défendre l'intégrité de nos cours d'eau contre le passage d'un éventuel oléoduc empruntant le même tracé? Même s'il s'agit d'une crainte et non d'un fait, cet élément interpelle particulièrement les gens que nous avons rencontrés. Rappelons que le Gazoduc vise à passer en amont de la source d'eau potable de Rouyn-Noranda. Ainsi, l'idée d'une conversion du gazoduc en oléoduc, tel que le prévoyait le défunt projet Énergie Est, serait inacceptable.

La liquéfaction la prétention du promoteur d'avoir l'usine de liquéfaction la plus verte au monde tient du fait qu'elle sera la première à être alimentée par hydroélectricité. La carboneutralité est un leurre. L'usine serait installée dans un climat froid, avantageux car augmentant l'efficacité du procédé visant à amener le gaz fossile à une température de -162°C pour le liquéfier. Il s'agit d'un procédé énergivore et représente une charge de 550 MW pour le réseau électrique d'Hydro-Québec, soit une consommation annuelle en énergie de 4,8 TWh. Lors des audiences, certains ont même avancé que l'usine avait la capacité de doubler sa production... Ce qui constituerait une demande potentielle énergétique supplémentaire.

Le promoteur du projet promeut les gains environnementaux liés à la liquéfaction du gaz en utilisant l'énergie provenant de l'hydroélectricité. Nous trouvons inconcevable de nous priver de cette énergie propre pendant les 25 ans d'exploitation du projet et ce pour rendre "moins pire" une énergie fossile dont on dit justement qu'il faut s'affranchir dans l'optique d'une transition énergétique. Notre hydroélectricité, une énergie propre, devrait pouvoir aider les québécoisEs à aller de l'avant avec leur propre transition énergétique ou alors servir à des projets qui conduiraient à un réel remplacement d'énergie fossile.

De plus, cette entreprise sera admissible au programme de réduction des coûts d'électricité d'Hydro-Québec (le Tarif L). Cette aide correspond à une réduction de 20% de la facture d'électricité pour une période de 8 ans. Nous ne sommes pas d'accord de vendre à rabais notre énergie propre pour produire du gaz méthane qui doit rester sous terre. Les hydrocarbures doivent rester sous terre, c'est ce que préconise le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique à $1,5^{\circ}\text{C}$.

Lors de la première partie des audiences du BAPE, le promoteur a mentionné qu'il devra faire construire à ses frais une ligne électrique à 315 Kv afin de raccorder son usine au réseau d'HQ. Ce qui n'a pas été dit par-contre, c'est que pour alimenter cette usine de manière fiable et sécuritaire, Hydro-Québec devra construire deux lignes à 315 kV et un poste de transport (qui serait nommé Bagotville). Ce sont plusieurs centaines de millions de dollars qui devront être payés par les contribuables québécois pour la modification du réseau électrique. Nous trouvons inconcevable de devoir payer pour un projet qui va à l'encontre des efforts que nous devrions mettre en œuvre pour respecter nos engagements de réduction de GES dans le cadre de l'accord de Paris.

Enfin, le méthane qu'on économise en évitant une usine fonctionnant au gaz naturel sera tout de même brûlé lorsque consommé, ce n'est donc pas tellement un gain qu'un déplacement du problème. Le 8% à 12% de gaz méthane qu'une usine de liquéfaction conventionnel utiliserait serait plutôt vendu et brûlé à l'étranger.

Le transport maritime se ferait via des méthaniers de 290 m de long, qui passerait dans le Fjord 320 fois par année. Le transport via ces gigantesques bateaux vient directement perturber l'habitat du béluga, espèce emblématique du Fjord du Saguenay et inscrite sur la liste des espèces en voie de disparition (Canada) et menacées (Québec). Les activités de transport maritime d'Énergie Saguenay compromettrait la survie de ce dernier étant donné que les bateaux ne pourraient ni éviter son habitat, ni le dérangement par le bruit. La population de béluga de l'estuaire du Saint-Laurent est estimée à moins d'un millier d'individus⁵. Alors que nous assistons à une perte sans précédent au niveau de la biodiversité partout sur la planète, de l'ordre de 68% au cours des 50 dernières années, nous avons le devoir pour les générations qui nous suivront de faire preuve de leadership pour préserver ces mammifères marins. Nous avons pourtant tous les mécanismes législatifs pour leur assurer une protection adéquate. Les paysages spectaculaires que représentent le fjord font la convoitise de nombreux plaisanciers, kayakistes, et autres amateurs d'activités nautiques. En plus du dérangement, les méthaniers représentent aussi un danger. Malgré que le promoteur soutient que ces dangers soient minimes, ils sont loin d'être inexistantes.

Lors des audiences, la façon dont on tiendrait compte les GES liés au transport maritime n'est pas claire du tout. Il semble que cet élément ait été oublié dans les calculs de l'analyse de cycle de vie, alors qu'il s'agit d'une étape essentielle à ce projet.

L'exportation Bien qu'aucun contrat n'ait encore été signé, le promoteur indique que le gaz naturel qui serait produit viserait à remplacer des énergies plus polluantes (charbon, pétrole, etc.) partout à travers le monde et ainsi améliorerait hypothétiquement le bilan d'émission des gaz à effet de serre mondial. Selon l'analyse du cycle de vie du CIRAI, seulement 33% du gaz vendu en Europe substituerait du charbon tandis que le gaz vendu en Amérique du sud s'ajouterait à 100%. De l'aveu du promoteur, 40% des 11 millions de tonnes de gaz liquéfié produit annuellement ne viendrait pas remplacer des sources d'énergie plus polluante, mais bien s'ajouter aux sources d'émissions de gaz à effet de serre mondial en raison de l'augmentation de la demande prévue au cours des prochaines années. Sans compter qu'il est probable qu'en raison de son coût concurrentiel, ce gaz naturel vienne remplacer des énergies renouvelables à très faible émission de gaz à effet de serre; nous sommes ici loin de faire partie de la solution. Il semble incohérent qu'à travers ses calculs, le promoteur tienne compte de la réduction des GES par la substitution du charbon possible, mais ne tient pas compte de l'ensemble des émissions de GES du projet. Cette méthodologie incomplète démontre des faiblesses évidentes et nous espérons que la commission pourra faire la lumière sur cet illogisme.

L'analyse du contexte Nord-Américain de surproduction de gaz méthane met en évidence que l'intention première des investisseurs et des compagnies impliqués dans ce projet n'est pas de contribuer à la transition énergétique, mais bien le désir d'accéder à des marchés qui sont en forte demande de gaz (Asie, Europe), ce qui n'est pas le cas actuellement pour le marché Nord-Américain où l'offre dépasse la demande ayant pour effet de faire diminuer le prix et par conséquent les revenus tirés de cette exploitation.

⁵ <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profil/belugaStLa-fra.html>

Ce projet est incohérent avec les engagements du Québec et du Canada dans la lutte aux changements climatiques

En septembre 2019, le gouvernement du Québec reconnaissait l'urgence climatique⁶. « *Le gouvernement s'apprête à poser un geste jamais vu au Québec dans les prochains instants. Il y aura reconnaissance du gouvernement du Québec de l'urgence climatique* », a déclaré le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, Benoit Charette, peu avant l'adoption de la motion en chambre.

La motion en question est la suivante : « **Que l'Assemblée nationale déclare à son tour l'urgence climatique, et qu'elle demande au gouvernement du Québec d'harmoniser l'ensemble de ses choix politiques avec cette situation de crise, en prenant tous les moyens nécessaires afin de réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre.** »

Pour nos membres, le projet de GNL Québec, avec ses émissions annuelles de 50 millions de tonnes équivalent CO₂, de la prospection des puits d'extraction jusqu'à la combustion finale du gaz méthane, est aux antipodes de ce qu'il faut faire pour appliquer cette motion. Selon le dernier inventaire disponible de 2017, les émissions totales de GES au Québec étaient de 78,6 millions de tonnes équivalent CO₂. C'est donc dire que le projet de GNL Québec représenterait une augmentation substantielle des GES dont le Québec serait un acteur primordial dans la concrétisation du projet. Cela est d'autant plus inconcevable que le Québec accuse un retard considérable dans l'atteinte de ses objectifs de réduction des GES. En effet, le gouvernement du Québec s'était donné l'objectif de réduire ses émissions de GES de 20% sous le seuil de 1990, en 2020, et de 37,5%, d'ici 2030. Malheureusement, le ministre Benoit Charette annonçait en décembre 2019 que nous étions bien loin d'atteindre cet objectif alors que les émissions ont chuté de seulement 8,7% selon le dernier inventaire du Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques⁷.

Pourtant, nous avons un plan de décarbonisation du Québec. Depuis de nombreuses années, les québécois, à la fois individuellement et collectivement, font des efforts pour contribuer à la lutte aux changements climatiques en diminuant leur empreinte carbone. Petit à petit, ces actions font une réelle différence. Au niveau individuel, une part grandissante de la population a consenti à réaliser des changements dans leurs habitudes de vie pour diminuer leur impact sur les bilans des émissions. Collectivement, nous avons décidé d'investir dans des mesures pour améliorer, de plusieurs façons et dans plusieurs secteurs, le bilan environnemental des nos activités. Comment justifier alors un projet, qui par ses émissions, viendrait réduire à néant tous ces efforts? Aurions-nous tout fait ça pour rien?

Est-ce qu'en 2020, alors que l'on accumule les records de chaleur, que l'année s'annonce comme l'une des plus chaudes jamais enregistrée et que le nord du Canada se réchauffe deux fois plus vite que le reste de la planète, un projet d'énergie fossile générateur de gaz à effet de serre, menaçant la faune et la flore sur notre territoire est vraiment souhaitable et en phase avec notre époque? Poser la question, c'est y répondre.

⁶http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20190925/252653.html?appelant=MC#_Toc20407153 (à 11h10)

⁷<https://lactualite.com/actualites/ges-quebec-confirme-que-la-cible-de-reduction-en-2020-ne-sera-pas-atteinte/#:::text=Le%20ou%C3%A9bec%20s'%C3%A9tait%20donn%C3%A9,du%20minist%C3%A8re%2C%20rendu%20public%20mercredi>

Car le projet de GNL Québec accentuerait inévitablement la crise climatique, en générant, à lui seul, 50 millions de tonnes de GES annuellement. Il viendrait s'ajouter aux grands émetteurs de gaz à effet de serre. En tenant compte qu'une telle infrastructure est conçue pour durer de nombreuses décennies (40-70 ans) et que les scientifiques s'accordent sur la nécessité d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, peut-on alors vraiment parler de transition énergétique? Nous n'avons pas tout ce temps pour agir de façon plus musclée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, la Coalition anti-pipeline de Rouyn-Noranda joint sa voix aux scientifiques, aux étudiants, aux mères, aux comités citoyens, et à tous ceux qui se sont prononcés sur la question⁸ : le projet de GNL Québec (Énergie Saguenay/Gazoduc) ne doit jamais voir le jour.

EN RÉSUMÉ,

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 37,5% d'ici 2030 et que la population l'empresse d'atteindre cet objectif pour sa survie.

ATTENDU QUE le projet GNL Québec (Énergie Saguenay/Gazoduc) est incompatible avec les engagements du gouvernement du Québec envers le développement durable et la lutte aux changements climatiques.

ATTENDU QU'un tel projet ne ferait qu'accroître la crise climatique, augmenter les impacts sur les milieux naturels et la biodiversité et la santé des populations.

Nous demandons à la Commission, en ce 22 octobre 2020, de **remettre un avis défavorable** au ministre de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques quant au projet de GNL Québec et ce, afin d'assurer la santé des générations futures dans un environnement viable.

François Gagné
Marie-Eve Sigouin

Porte-paroles de la Coalition anti-pipeline de Rouyn-Noranda

⁸ <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/555880/le-projet-gnl-quebec-doit-etre-rejete>